



Publiée le jeudi 12 Mars 2015 - Réseaux d'entreprises

La filière Bien-Être labellisée Sud de France

Le Bien-Être made in Languedoc-Roussillon prêt à rayonner au niveau national et international grâce au nouveau label Sud de France Bien-Être !

L'année 2015 va marquer un tournant pour la filière Bien-être en Languedoc-Roussillon avec la création d'un "Label Sud de France Bien-être". La naissance de ce label est le fruit de 4 années de réflexions, de rencontres et de travaux activement menés par les acteurs de la filière et membres OcWell, l'antenne régionale de l'association Cosmed, qui fédère une soixantaine d'entreprises dans le Bien-être en Languedoc-Roussillon.

Le Label Sud de France, marque d'un engagement en faveur de produits de qualité et de savoir-faire reconnus, vient couronner le dynamisme sans faille d'OcWell – antenne COSMED LR et lui apporte son soutien à travers la promotion collective de ses membres pour un rayonnement régional, national et international. Le Label Sud de France Bien-Être a été officiellement lancé le 24 février dernier, à l'occasion d'un événement organisé par OcWell dans les locaux de la Région Languedoc-Roussillon (Espace Capdeville) et réunissant plus de 90 participants, acteurs de la filière Bien-être.

OcWell – antenne COSMED LR - une filière dynamique, véritable chaîne de valeur renforcée

Des cosmétiques aux compléments alimentaires en passant par les centres de soins ou les huiles essentielles, la filière Bien-être en Languedoc-Roussillon regroupe au sein d'OcWell une soixantaine d'acteurs formant une chaîne de valeur complète - ingrédients, R&D, formulation, fabrication, tests, mises sur le marché...

Depuis sa création en 2008, avec le soutien de la DIRECCTE LR, la Région LR, le Conseil Général 34, le Conseil Général 30, la CCI de Montpellier, Transferts LR et Sud de France Développement, le réseau OcWell- antenne COSMED LR s'est fixé de nombreux objectifs : favoriser le développement de la filière Bien-être, mettre en place des actions collectives et partager les expériences pour une entraide fédératrice et fructueuses entre professionnels.

Ainsi 2015 et 2016 maintiendront ce cap dynamique avec deux objectifs majeurs :

- Préserver la haute compétitivité des entreprises membres grâce à l'innovation - **mise en place d'ateliers de partage d'expériences / expertises** (RSE, Contrats, Labellisation Bio...)
- Assurer leur **promotion à travers des actions communes de communication** - lancement d'un blog, nouveaux outils marketing.

Accompagnement, financement, communication, recherche et développement, production, formation... pour ces missions essentielles certains membres du réseau OcWell-antenne COSMED LR ont actionné tous les leviers de la force régionale. Ainsi, Oléatherm, marque de cosmétiques à base d'huile d'olive bio et Alorée, première marque de soins bio à base de Chlorophylle active ont travaillé en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la filière du Languedoc-Roussillon telles que Oléos, créateur d'oleoactifs innovants, Naho Cosmétiques, spécialiste de la formulation et de la production de produits bio innovants, AQMC, expert en microbiologie mais aussi avec l'UM1, profitant ainsi de programme de recherche et d'un développement et d'une production optimisée.

Cet écosystème participe activement à l'attractivité de la Région pour de nouvelles implantations d'entreprises de la filière. En 2015, OcWell-antenne COSMED LR représente près de 1000 emplois et près de 120 millions de CA. Ces entreprises embauchent majoritairement en CDI avec un niveau de qualification moyen à BAC+3. [1]

[1] Sur une enquête menée auprès de 19 entreprises en octobre 2014, le niveau moyen d'étude est BAC+3 minimum, et 71% des entreprises ont 100% de CDI.

Le Label Sud de France Bien-être - Qualité, Crédibilité, Compétitivité

Un cahier des charges rigoureux a été mis en place par la Région Languedoc Roussillon et OcWell-antenne COSMED LR pour l'obtention du label Sud de France Bien-être. Au-delà d'une identité régionale, ce sont les savoir-faire, la compétitivité et l'innovation que le label distinguera.

Cinq critères obligatoires relatifs à l'appartenance au territoire ont été définis comme la domiciliation du siège social en Languedoc-Roussillon. Un critère majeur devra obligatoirement être respecté, par exemple la labellisation bio. Enfin, deux critères mineurs devront être respectés, comme une certification développement durable, management de la qualité ou environnementale ou un engagement dans une démarche RSE.

Prochaines dates clés :

- Avril 2015 : Lancement du nouveau site Sud de France intégrant une partie consacrée au Bien-être
- Septembre 2015 : Catalogue de l'offre régionale
- Septembre 2015 : Showroom Bien-être dans les Maisons de la Région
- Octobre 2015 : Natexpo du 18 au 20 Octobre au Parc des Expositions Paris-Villepinte

OcWell-antenne COSMED LR

Tél. 04 67 02 21 06

contact@ocwell.fr

www.ocwell.fr